



- conseil d'administration du 27 novembre 2012 -

RESOLUTION CA n°25-2012

BUDGET PRIMITIF 2013

Le conseil d'administration du Parc National des Pyrénées,

- sur le rapport de Monsieur le Directeur du Parc National des Pyrénées,

approuve le budget primitif 2013 de l'établissement public Parc National des Pyrénées tel que présenté par Monsieur le Directeur du Parc National des Pyrénées et l'adopte au niveau de l'enveloppe du personnel, des dépenses de fonctionnement, des dépenses d'intervention et des dépenses d'investissement.

La présente délibération est publiée au recueil des actes administratifs de l'établissement public du Parc National des Pyrénées et fait l'objet de toutes les mesures de publicité prévues par l'article R. 331-35 du code de l'environnement.

Fait à Tarbes, le 27 novembre 2012.

Le Président,

Le Directeur,

André BERDOU

Gilles PERRON